

Décennie des personnes d'ascendance Africaine (2014-24)

Semaine des personnes d'ascendance Africaine

Libreville, Gabon

17-19 Mai 2017-05-07

Discours de Madame Marie-Evelyne Petrus-Barry

Coordinatrice du Système des Nations Unies et

Représentante du PNUD au Gabon

Protocole

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Excellence Monsieur le ministre d'état, de l'économie numérique,

de la communication, de la culture et des arts, porte parole du

gouvernement,

Excellences mesdames et messieurs les membres du gouvernement

Excellences mesdames et messieurs les membres du corps

diplomatique et des organisations internationales,

Chers collègues des Nations Unies,

Mes chers frères et sœurs d'ascendance africaine,

Mesdames et messieurs,

Chers invités,

Je suis très heureuse et honorée d'être parmi vous aujourd'hui. J'interviens à ce forum dans le cadre de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine déclarée par les Nations Unies en 2013. J'interviens aussi en tant que personne d'ascendance Africaine qui voit un grand souhait se réaliser, par les premières retrouvailles officielles entre les afro-descendants et l'Afrique, notre terre première, le berceau de notre existence.

Je suis très émue de pouvoir, ici, au Gabon, reconnaître et honorer nos ancêtres d'ascendance africaine qui, pendant des siècles de déportation et de souffrance, ont donné leur force de travail et leur créativité pour bâtir ce monde appelé nouveau monde qui les considérait comme des meubles, ou tout au plus des sous-hommes. C'est grâce à leur courage, à leurs sacrifices, à leur force de résistance et à leur contribution à la construction du monde d'aujourd'hui que nous sommes ici, vivants. Vivants, nous leur donnons ce respect qu'il n'ont pas eu, nous leur rendons hommage tout en continuant la route vers la liberté et la pleine réalisation de nos droits fondamentaux.

Je voudrais également rendre hommage à tous ceux qui depuis des décennies n'ont de cesse de travailler à la visibilité et à la prise en compte de la discrimination dont sont victimes, tous les jours, de l'Inde au Brésil, en passant par les Caraïbes et les Etats-Unis, les 300 millions de personnes d'ascendance africaine. Nombre d'entre eux ont comme vous le savez, ont donné leur vie dans la lutte pour la liberté.

Les Afro descendants ne disposent que de très rares moments pour rendre hommage aux 20% des déportés qui ont été enlevés à la terre africaine et ne sont jamais arrivés de l'autre côté de l'atlantique.

Je voudrais saisir l'opportunité qui nous est donnée aujourd'hui par le gouvernement Gabonais de nous retrouver, non seulement entre nous, mais aussi avec nos frères restés sur le continent, pour leur rendre un hommage qui ne leur a jamais été rendu, en vous demandant d'observer une minute de silence, en leur mémoire.

Je ne saurais entrer dans le vif de mon propos sans remercier du fond du cœur, le gouvernement de la république Gabonaise pour nous avoir donné cette opportunité de commencer le travail prévu par la Décennie Internationale des personnes d'ascendance Africaine, ici, en Afrique, en collaboration avec des personnalités du continent et des Amériques. Ceci est la marque d'une aspiration réelle au respect et à la réalisation des droits de l'Homme, la marque de la volonté d'inclusion de toute la diaspora africaine. C'est la

reconnaissance du fait qu'après des siècles de séparation, nous ne sommes qu'un. Il est vrai que nous avons construit de nouvelles cultures, pour survivre, pour être présents aujourd'hui et témoigner, de ce qui nous reste de notre Afrique et de ce que nous sommes devenus. Cependant, cette réunion nous montre qu'ensemble nous formerons l'Afrique de demain.

La reconnaissance est justement un des 3 thèmes de la décennie internationale. Dix ans, dont deux se sont déjà écoulés. Il nous reste 8 ans pour nous attaquer à l'énorme tâche qui nous incombe. 8 ans pour éliminer 5 siècles de racisme et de discrimination structurels, enracinés dans l'esclavage et la colonisation, qui se sont auto nourris, de peur, de pauvreté, de violence et d'impunité et qui se sont infiltrés dans tous les aspects de notre vie : Dans notre éducation, dans notre intégrité physique, dans notre imaginaire et dans l'imaginaire que le monde a de nous.

On nous demande souvent d'arrêter de pleurer sur notre sort. Nous ne pleurons pas, nous réclamons et nous battons pour nos droits fondamentaux.

Et un de nos droits est celui de pleurer et d'honorer nos morts. Un de nos droits est celui d'avoir des lieux de mémoire où se recueillir, où faire un deuil qui n'a jamais été fait et qu'on nous demande d'oublier au nom du temps passé. Nul ne peut oublier ce qui est gravé au fer rouge au plus profond notre chair. Il n'est pas question d'oublier. Il est question de comprendre, d'accepter de vivre avec ce mal et de continuer à avancer sereinement.

Et pour que ceci soit possible, il faut que l'histoire des personnes d'ascendance africaine soit connue, reconnue, enseignée à nos enfants et que les liens qu'elle a avec l'Afrique soit renforcés.

L'Afrique a un grand rôle à jouer. Nous recommandons que l'Union Africaine demande à ses états membres d'accorder la citoyenneté du pays d'Afrique auquel un afro-descendant la demanderait. Ceci montrerait la reconnaissance du fait que nous ne sommes qu'un, les Africains d'Afrique et les Africains d'ailleurs.

Nous demandons le droit au retour, nous demandons le droit de choisir notre nationalité et de ne pas nous voir imposer une nationalité.

La reconnaissance, c'est aussi comprendre la profondeur du racisme et de la discrimination raciale auxquelles font face les personnes d'ascendance africaine, en mettant à jour les données, en utilisant la discrimination positive dans les domaines publics et privés, en s'assurant de leur intégration dans les sphères économiques et politiques, en rendant leur histoire, leur culture et leur contribution visibles.

Il s'agit aussi de sensibiliser les gouvernements dans les domaines de la justice, du développement et de l'application des lois et en faisant des délits du profilage racial et de la brutalité policière. La reconnaissance est aussi le développement adéquat de réparations pour les dommages subis, comme le demande la déclaration de Durban et son programme d'action.

Le deuxième thème de la décennie est celui de la justice.

On demande aux Afro-descendants de ne pas être amers. Nous ne sommes pas amers. Nous voulons la justice. Les personnes qui possédaient des esclaves ont été dédommagées à la fin de l'esclavage. Qu'ont reçu les afro-descendants pour les siècles d'asservissement ?

Rien.

Pas de retour en terre africaine car la main d'œuvre devait servir le développement continu des pays colonisateurs soit sur les terres où les afro-descendants avaient été déportés, soit sur le continent des colonisateurs. Pour nombre d'entre eux, il existe un deuxième exil qui bien que semblant volontaire n'est que la résultante du premier. Le seul droit qui ait été accordé aux anciens esclaves est celui de ne plus avoir de chaînes visibles. Les chaînes invisibles de la pauvreté et de la discrimination sont restées. Certains d'entre nous se sont vus donner 40 acres et une mule qui leur ont été repris avec le droit de vote dans les années qui ont suivi la fin de l'esclavage.

Pour cela, et les conditions des afro-descendants depuis des siècles, nous demandons justice.

Nous voulons des réparations.

Nous voulons que nos enfants soient fiers de ce qu'ils sont et ceci passe par des réparations.

Nous demandons que les termes deshumanisants contenant des préjugés raciaux soient reconnus comme tels dans toutes les sociétés où nous vivons et soient bannis.

Nous demandons que des législations nous permettent de porter plainte et de d'être dédommagés par une justice neutre, non partisane et sans préjugés raciaux.

Nous voulons que les afro descendants soient reconnus comme tels dans les sociétés dans lesquels ils vivent. Certains pays, au nom de la démocratie, ont décrété que tous les citoyens avaient les mêmes droits, que la question de la discrimination ne se posait pas pour les afro-descendants qui étaient des citoyens à part entière.

Aujourd'hui, toutes les études montrent que ceci ne s'applique pas dans l'accès à l'emploi, particulièrement pour les postes de haut niveau où à compétences égales, la couleur de peau représente un désavantage. Il faut donc des personnes d'ascendance africaine.

Initiatives telles que la décennie pour que l'attention soit portée sur les droits des Dans le domaine de la justice, les afro- descendants ont indiqué à la commission interaméricaine des droits de l'Homme que quand ils sont victimes de crimes ou de délits, ils ne portent pas plainte parce qu'ils ne croient pas aux institutions judiciaires.

La commission décrit les afro descendants comme des personnes résignées devant l'injustice endémique. En réalité, seul le combat contre l'impunité des violences perpétrées vis à vis des personnes d'ascendance africaine ainsi qu'un accès à une justice juste et égalitaire permettra d'enrayer ces phénomènes.

Le troisième thème de la Décennie est le développement. Les personnes d'ascendance africaine ont joué un rôle majeur pour la prospérité des états dans lesquels ils vivent. Cependant, ils n'ont pas obtenu une part égale de développement. Au contraire, ils ont été négligés pour que d'autres prospèrent.

Les hommes et les femmes d'ascendance africaine doivent devenir des acteurs actifs de leur développement et des décisions y afférant. Par exemple, Il y a eu une négligence évidente en termes d'investissement public dans les quartiers, les régions dans le cas du Brésil, du Venezuela ou de la Colombie ou dans les départements « dits d'outre mer » dans le cas des Antilles françaises.

L'exemple des Garifunas du Honduras est flagrant. Ils sont restés confinés dans une partie du pays sans accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux de base. Il en est de même pour les Sidis de l'Inde.

Les 17 objectifs de développement durables adoptés par les Nations Unies doivent être utilisés comme des leviers pour mettre en œuvre le développement des communautés afro descendantes, réduire les inégalités et les appuyer à devenir des citoyens à part entière. Une décennie, c'est court. Utilisons-la pour obtenir des résultats probants.

Le seul moyen d'éliminer cinq siècles de racisme et de discrimination est de travailler ensemble.

Mettons en œuvre le programme d'activité de la décennie en développant des partenariats et en conjuguant nos efforts : Les Nations Unies, Les Etats membres particulièrement ceux qui ont toujours des colonies appelées départements ou territoires d'outre mer, Les institutions nationales des droits de l'Homme, la société civile et les organisations régionales, particulièrement l'Union Africaine, la CARICOM et l'organisation des Etats Américains doivent travailler de concert.

Ensemble, nous devons entreprendre des recherches thématiques afin de mieux comprendre la nature et la complexité de la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes d'ascendance africaine.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine représente une réelle opportunité pour les Etats qui ont pratiqué la traite négrière, l'esclavage, la colonisation et toute la violence qui y est associée doublée de racisme et de xénophobie.

C'est une opportunité pour travailler ensemble, d'égal à égal, sans condescendance, et mettre en œuvre des réformes, promulguer des lois et les appliquer, se battre contre l'injustice et développer des mécanismes qui permettront aux personnes d'ascendance africaine, partout où elles se trouvent de renaître en hommes et femmes fiers, libres et égaux.

C'est l'engagement pris par le monde dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et la seule option pour notre avenir commun. Comme le disait le pasteur Martin Luther King : « Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier ».

Je vous remercie de votre bienveillante attention.